



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Question écrite

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) interpellant(s) :	Jonathan de Patoul
Date d'envoi :	26/02/26

Titre de la QE : Flou sur le stationnement à Stockel

Monsieur l'Échevin,

Suite au transfert de la gestion du stationnement des services de la commune vers l'agence Parking Brussels, des informations contradictoires circulent.

Autour de Stockel, sur les zones oranges, bleues et vertes, ne sont pas les mêmes selon que l'on consulte le site de Parking Brussels ou l'article du WoluMag, ce qui met de nombreuses personnes, principalement riverains du quartier, dans l'embarras.

Pourriez-vous dès lors me préciser ce qu'il en est exactement ? Pouvez-vous me confirmer que les personnes habitant en zone orange ne pourront plus se garer devant chez elles (début de l'Av Baron d'Huart, Val des Seigneurs, Orban, Hinnisdael, rue de l'Église)?

D'avance je vous remercie pour vos réponses,

STATIONNEMENT AU 1^{er} MARS 2026

Adaptation de la zone orange

Woluwe-Saint-Pierre

À partir du 1^{er} mars 2026,
la **zone orange** évolue :

- Les règles régionales seront pleinement appliquées : **seule la carte de stationnement pour les personnes en situation de handicap y sera encore valable.**
- La zone sera réduite afin de permettre aux habitants et aux clients des commerces de se garer facilement à proximité.

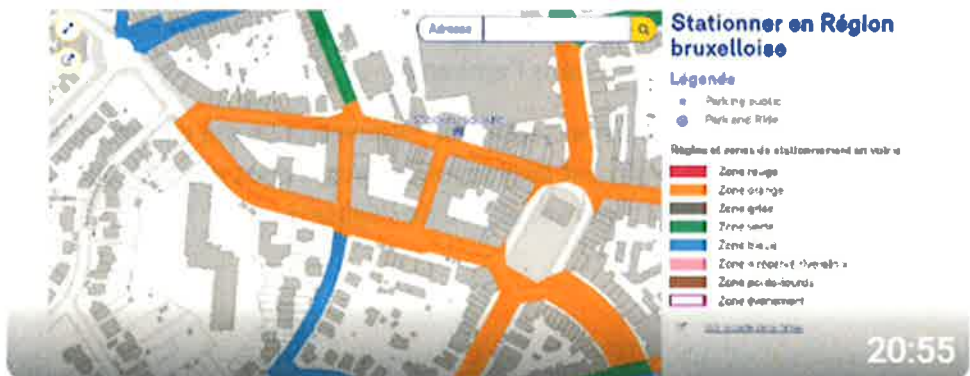


➔ Transféré

Navigation toolbar with search, zoom, and other map controls.

Carte interactive

Découvrez les règles de stationnement qui s'appliquent dans la Région de Bruxelles-Capitale grâce à notre carte interactive.



RÉPONSE

Monsieur le Conseiller,

La Commune confirme qu'un décalage temporaire a effectivement existé entre les informations diffusées localement et la cartographie reprise sur le site de Parking.brussels au moment de la reprise de la gestion du stationnement.

Cette situation s'expliquait par un retard de mise à jour du site de Parking.brussels. Cette mise à jour a depuis été effectuée, de sorte que les informations sont désormais alignées.

Sur le fond, l'adaptation opérée autour de Stockel a précisément eu pour objectif de tenir compte de la situation particulière du quartier. La zone orange a été réduite aux premiers tronçons des voiries donnant directement sur la place Dumon. Cette réduction implique mécaniquement un élargissement de la zone verte dans les rues concernées.

Concrètement, cela signifie que les habitants disposant d'une carte de riverain valable bénéficient d'une offre plus large de stationnement gratuit et sans limite de temps dans les voiries passées en zone verte.

S'agissant plus spécifiquement des habitants situés dans les tronçons maintenus en zone orange, il convient de rappeler que, durant les heures d'application de cette zone, le régime est plus contraignant que dans la zone verte. C'est précisément pour cette raison que la Commune a limité autant que possible l'emprise de la zone orange aux abords immédiats de la place Dumon.

Enfin, il est utile de préciser que l'arrêt ponctuel reste autorisé pour déposer ou charger des personnes ou des achats, dans le respect du Code de la route. Par ailleurs, aucune redevance n'est perçue devant les accès carrossables et garages.

La Commune reste attentive à la bonne lisibilité du dispositif et à son application correcte sur le terrain.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos salutations distinguées.

Georges Dallemagne
Echevin



